

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**, M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

25 – 19 décembre 2017

**25. Convention triennale entre la Commune de Moissac et l'Association « Moissac Culture Vibrations » (MCV) pour la période 2018-2020**

Rapporteur : Madame VALETTE.

**Considérant** le fait que la Commune de Moissac mandate l'association Moissac-Culture-Vibrations pour réaliser les saisons culturelles de 2018 à 2020. En incluant spectacles en saison, l'action culturelle et les concerts de l'été.

**Considérant** qu'une convention doit être passée avec les associations subventionnées par la Commune au-delà d'un montant de 23.000 €, et après avoir donné lecture de cette convention,

**Considérant** qu'il est envisagé une subvention à l'association « Moissac-Culture-Vibrations » d'un montant prévisionnel :  
De 170 000€ pour l'année 2018  
De 165 000€ pour l'année 2019  
De 160 000€ pour l'année 2020

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

**APPROUVE** la signature de cette convention triennale avec l'association « Moissac-Culture-Vibrations »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2017

The image shows a blue circular official stamp of the 'Mairie de Moissac'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and 'LE MAIRE'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Jean-Michel HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :